



Déploiement : du 23 janvier au 10 février 2023

Relance : du 13 février au 24 mars 2023

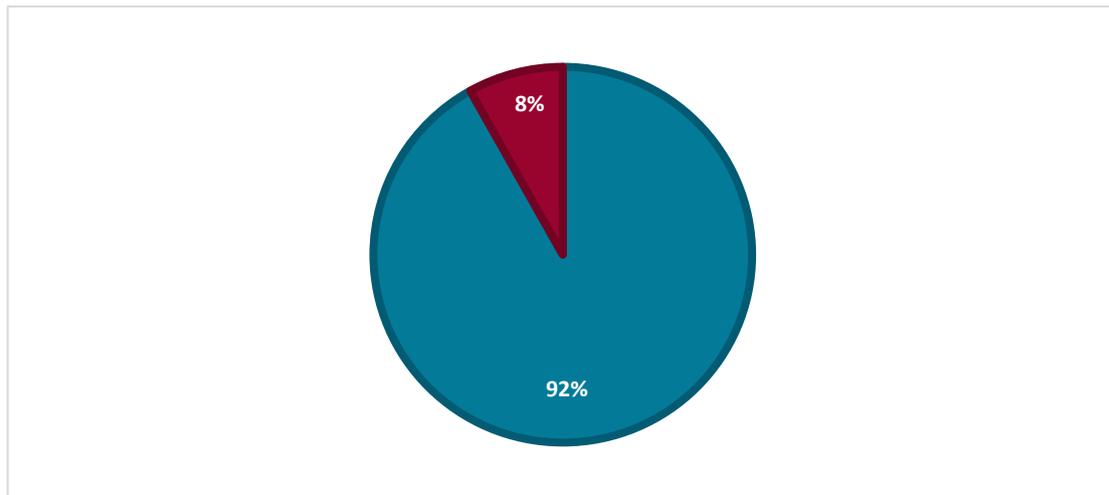
ENQUÊTE DE SATISFACTION APPRENTIS PRIMO-ENTRANTS 2022-2023

ADMINISTRATION DU QUESTIONNAIRE

Le questionnaire de satisfaction a été soumis à 529 apprentis primo-entrants sur la période de formation 2022-2023.

TAUX DE RETOUR

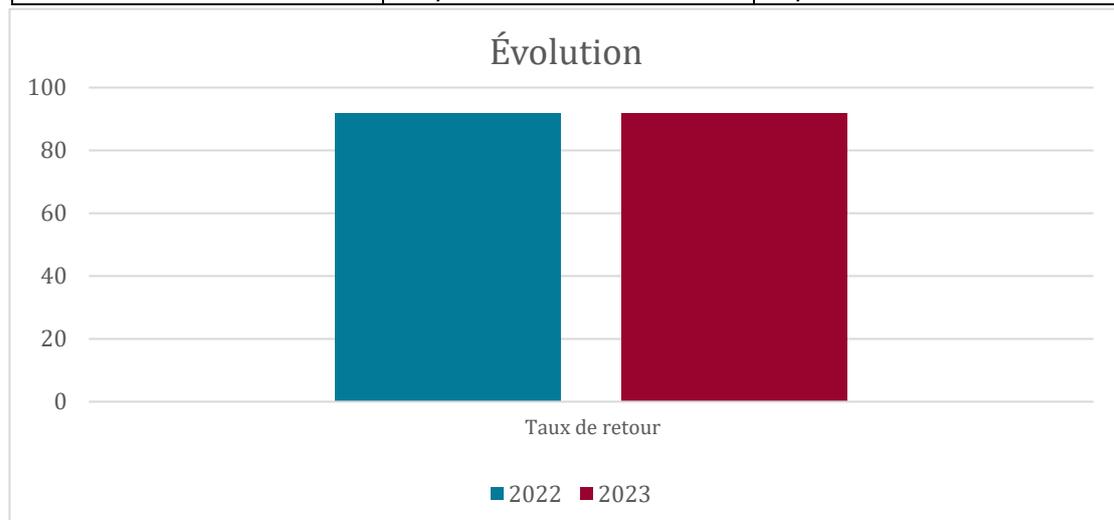
Sur 529 apprentis primo-entrants concernés, 486 ont répondu au questionnaire.



Soit un taux de retour de 91,9 %

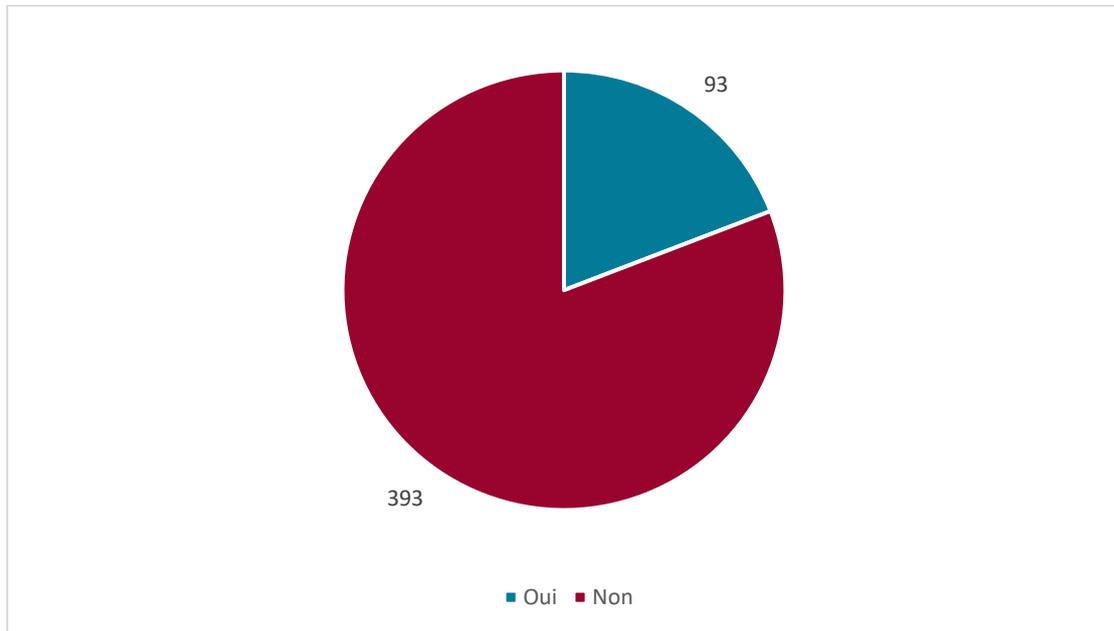
Cette enquête incluait des champs préenregistrés (NOM, Prénom, Groupe). Cet ajout a permis d'éviter des erreurs de groupe et d'effectuer une relance ciblée.

Taux de retour 2022	Taux de retour 2023	Évolution
92	91,9	-0,1%



VOTRE ENTRÉE EN FORMATION

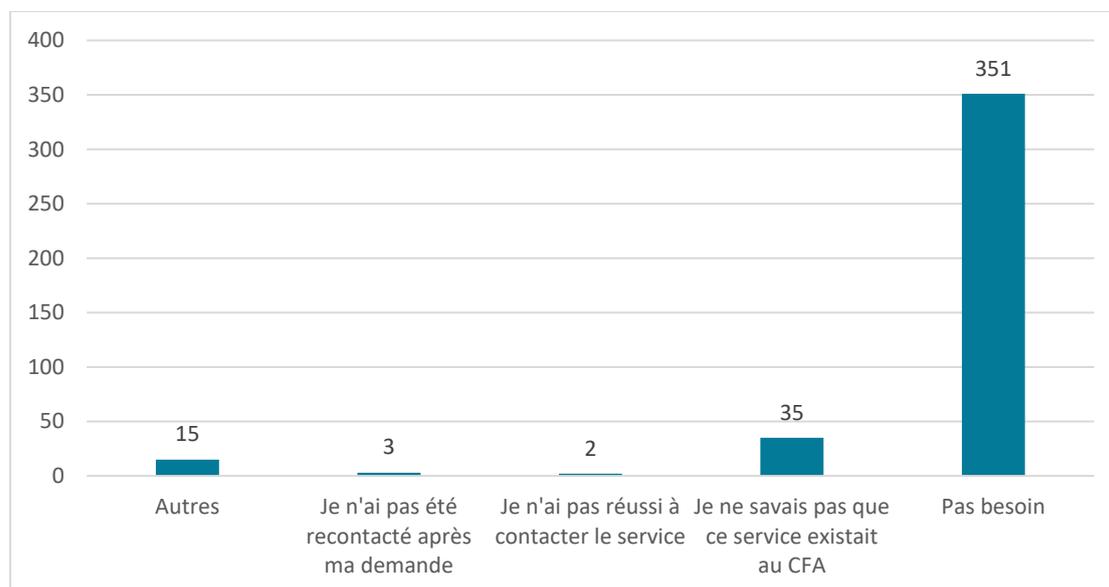
DANS VOTRE RECHERCHE D'ENTREPRISE, AVEZ-VOUS EU BESOIN D'ÊTRE ACCOMPAGNÉ PAR LE CFA INTERPRO28 ? (N=486)



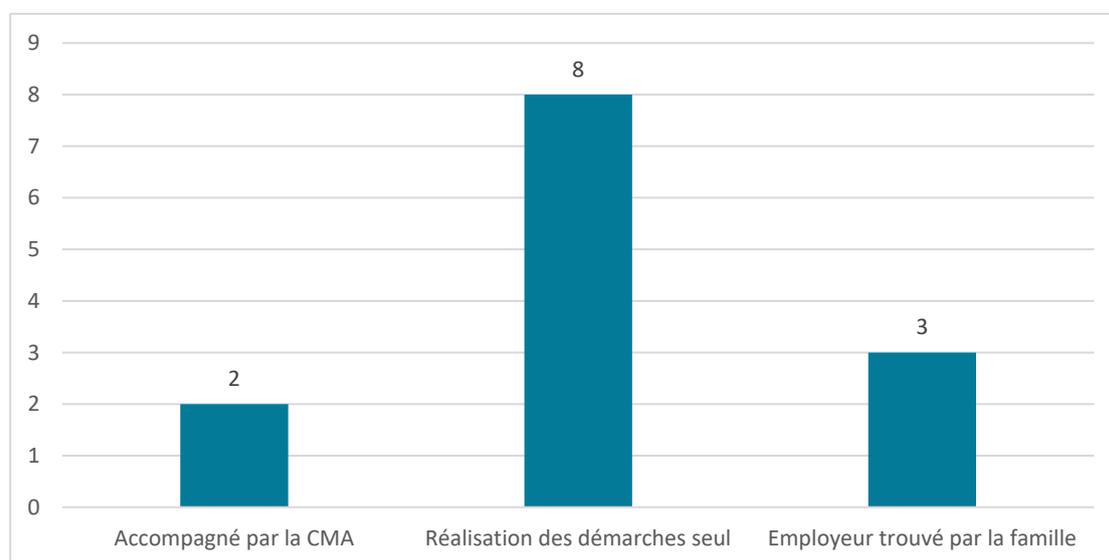
Si vous n'avez pas été accompagné dans votre recherche d'entreprise

POURQUOI N'AVEZ-VOUS PAS ÉTÉ ACCOMPAGNÉ ? (N=393)

Réponses multiples autorisées

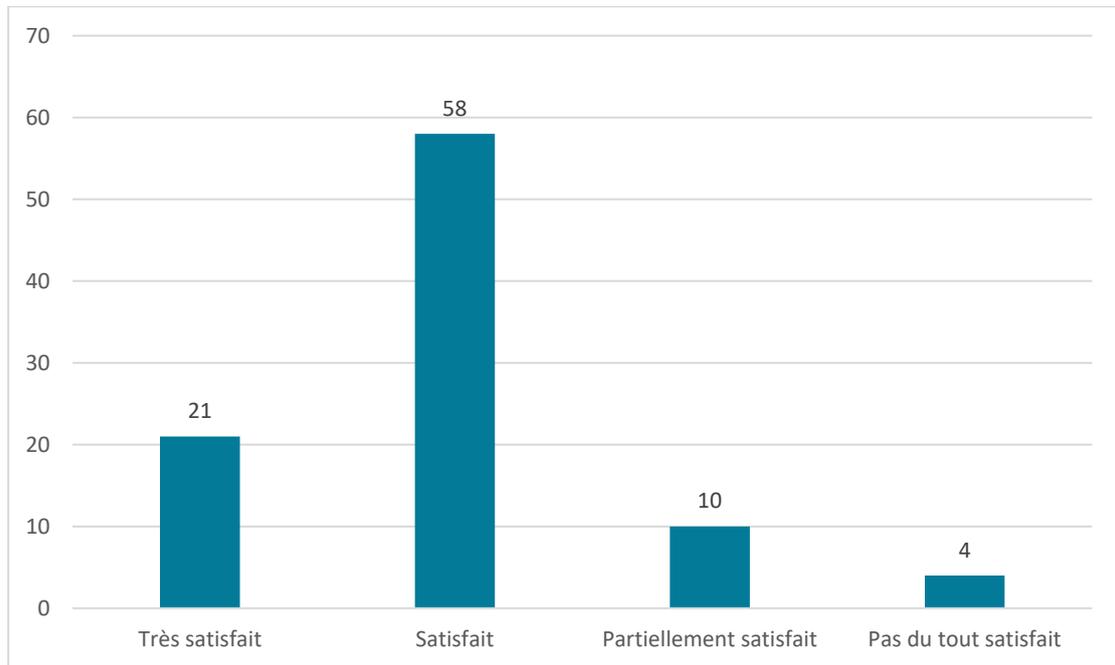


SI « AUTRES », PRÉCISEZ ? (N=15)



Si vous avez été accompagné dans votre recherche d'entreprise

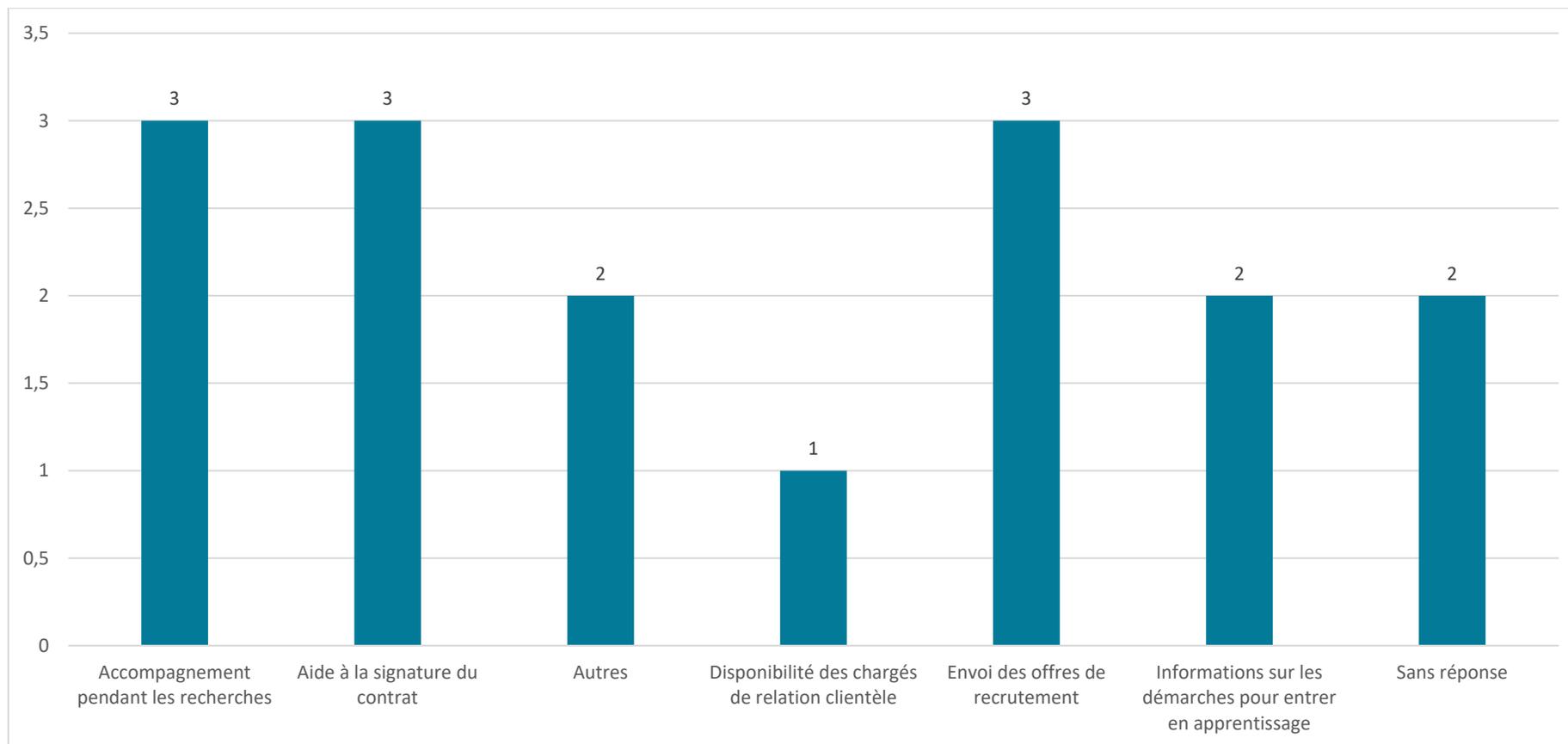
QUEL EST VOTRE DEGRÉ DE SATISFACTION ? (N=93)



Si vous avez été accompagné dans votre recherche d'entreprise et que vous êtes partiellement satisfait ou insatisfait

DANS QUEL(S) DOMAINE(S) AVEZ-VOUS ÉTÉ INSATISFAIT OU PARTIELLEMENT SATISFAIT ? (N=14)

Réponses multiples autorisées



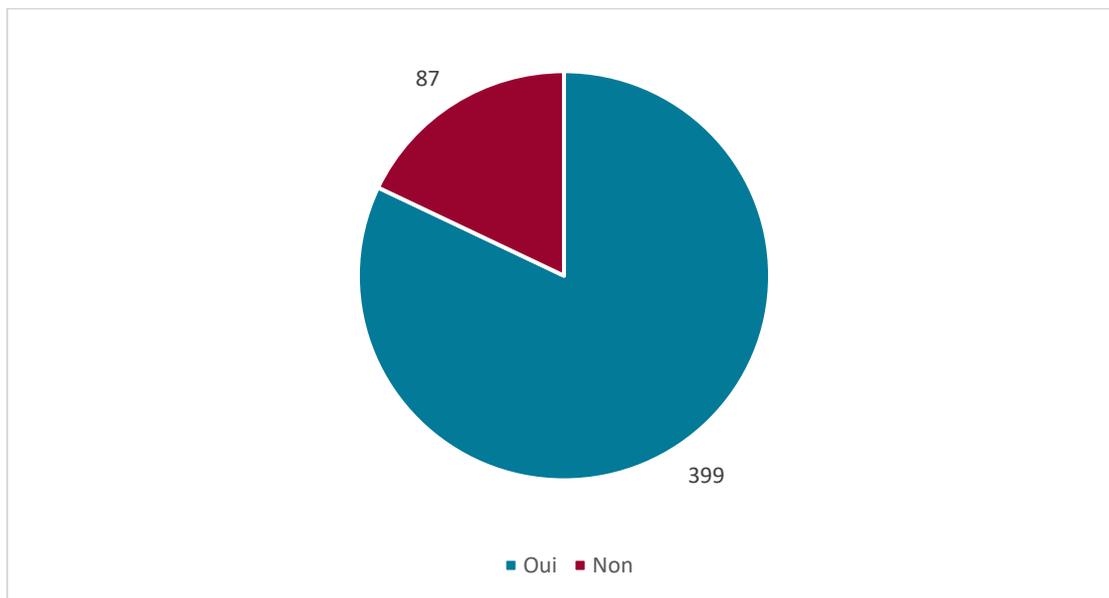
SI « AUTRES », PRÉCISEZ ? (N=2)



Le CFA m'a aidé dans ma recherche d'employeur. Mais j'ai trouvé mon employeur actuel par moi-même.

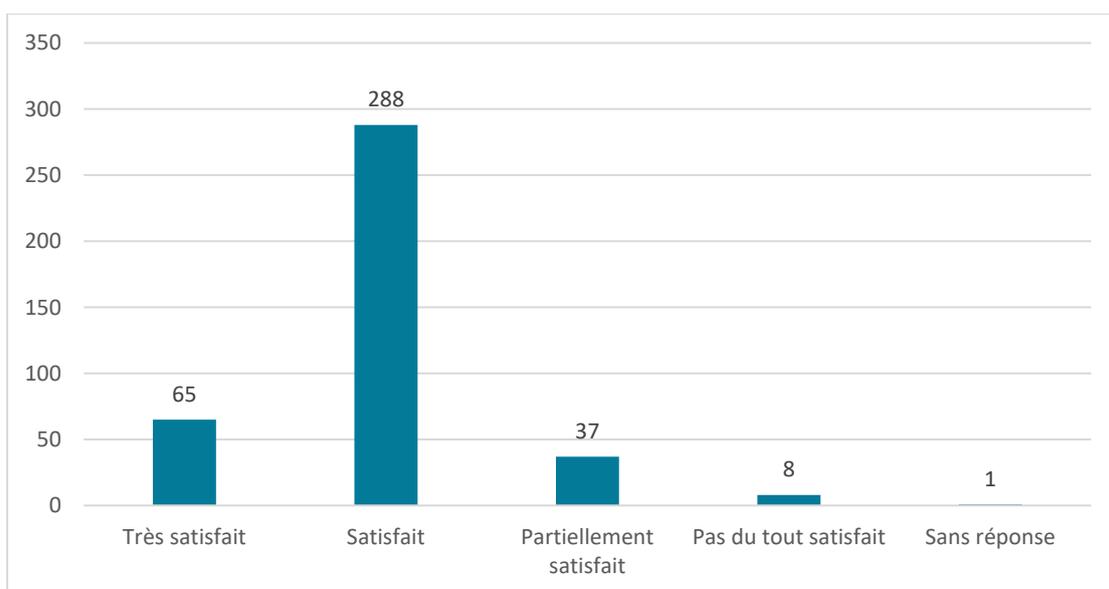
L'ACCUEIL AU CFA

AVEZ-VOUS PARTICIPÉ AU SEMINAIRE D'ACCUEIL ? (N=486)



Si vous avez participé au séminaire d'accueil

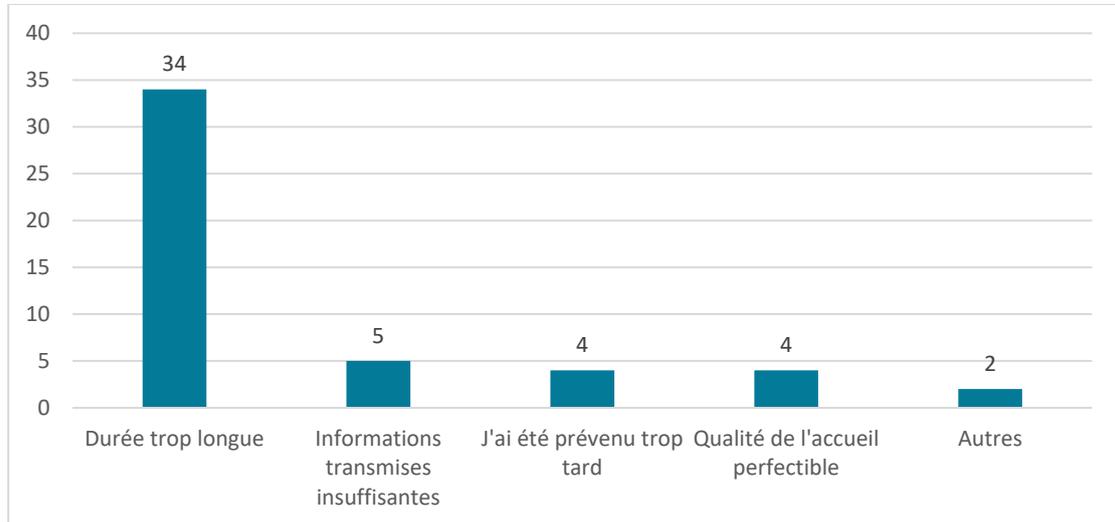
QUEL EST VOTRE DEGRÉ DE SATISFACTION ? (N=399)



Si vous avez participé au séminaire d'accueil et que vous êtes partiellement satisfait ou insatisfait

QUEL EN EST LE MOTIF ? (N=45)

Réponses multiples autorisées



SI « AUTRES », PRÉCISEZ ? (N=2)

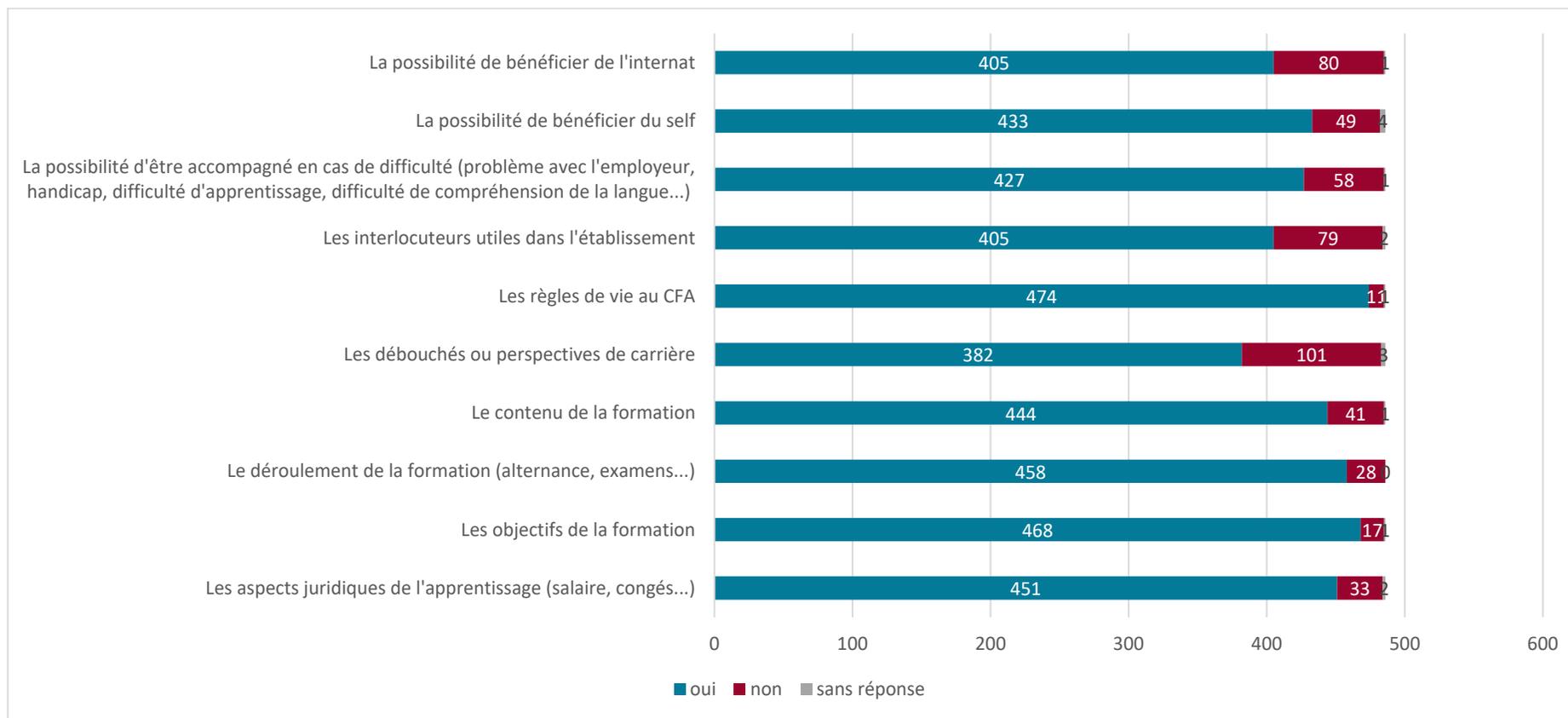


Le CFA m'a aidé lors de mon inscription.

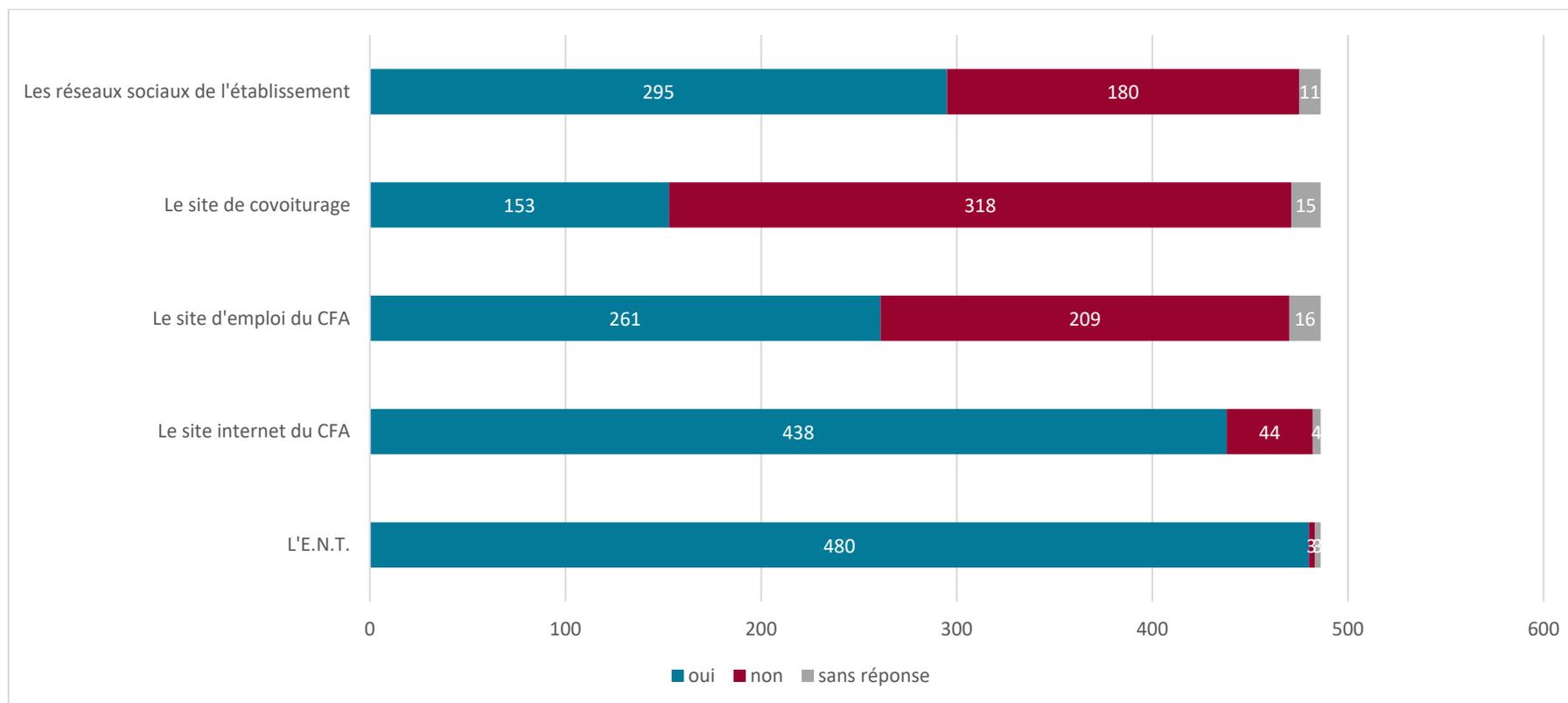
L'intervenant.

L'INFORMATION

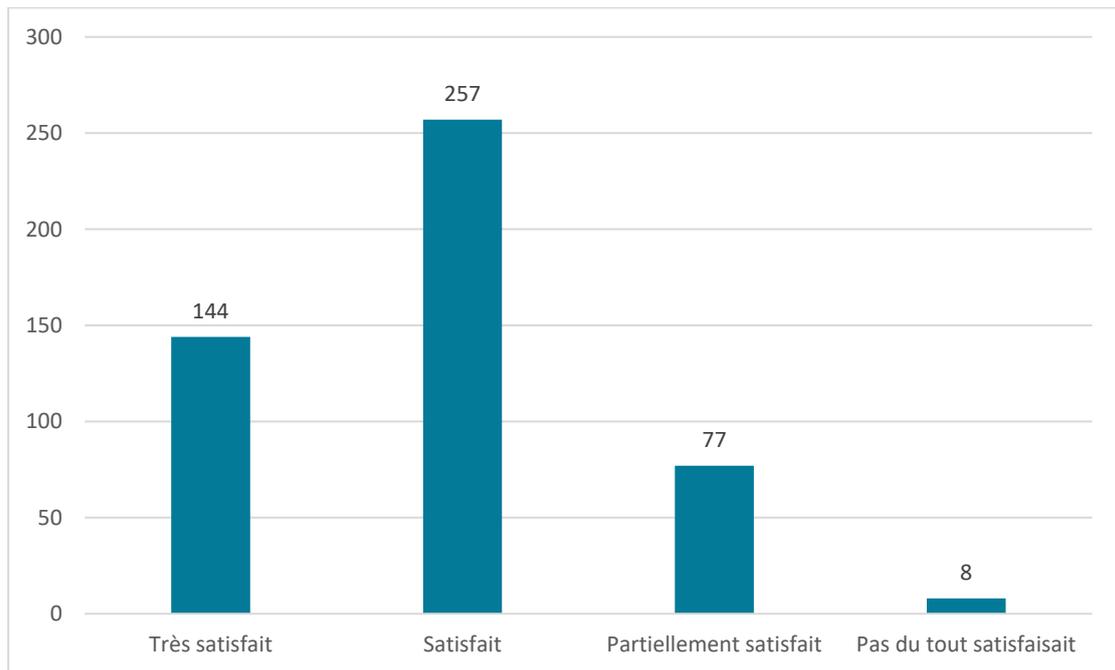
ÊTES-VOUS INFORMÉ SUR LES ÉLÉMENTS SUIVANTS ? (N=486)



ÊTES-VOUS INFORMÉ SUR LES OUTILS MIS À VOTRE DISPOSITION ? (N=486)



GLOBALEMENT, ÊTES-VOUS SATISFAIT DE VOTRE PREMIÈRE PÉRIODE PASSÉE AU C.F.A. ? (N=486)



Soit un taux de satisfaction globale de 82.5%.

SOUHAITEZ-VOUS NOUS FAIRE PART DE SUGGESTIONS QUI POURRAIENT NOUS PERMETTRE D'AMÉLIORER NOTRE OFFRE DE FORMATION ? (N=486)

Seuls apparaissent ici les champs de commentaire présentant une fréquence et / ou une gravité élevées

Il faudrait augmenter la rémunération des apprentis



Réponse : *La rémunération des apprentis ne relève pas de la compétence du CFA. Elle est calculée en pourcentage du SMIC selon l'âge et l'année de formation.*



Possibilité de charger son téléphone car peut être problématique pour les apprentis qui viennent de loin

Réponse : *Les apprenants sont invités à utiliser des batteries externes pour recharger leurs équipements personnels.*



Il faudrait que des apprentis ou anciens apprentis viennent témoigner de leur expérience en apprentissage et faire des démonstrations lors d'évènements promotionnels (ex.: JPO)

Réponse : *Cela a été organisé pour certains groupes mais cela pourrait être élargi à un nombre plus important ou en amont de la formation (Cette proposition sera étudiée lors des prochaines JPO).*



Il faudrait mettre à disposition des casiers pour que les apprentis puissent déposer leurs mallettes ou affaires scolaires

Réponse : *Cette solution avait été mise en place il y a quelques années. Les dégradations nombreuses nous ont conduits à les retirer.*



Ouvrir un CAP et Bac Pro ASSP

Réponse : *L'ouverture de la filière Sanitaire et sociale est prévue à la rentrée 2023 avec le CAP AEPE puis un Bac Pro par la suite.*



Mieux organiser l'emploi du temps pour éviter de venir pour des journées avec quelques heures de formation

Réponse : *Le temps de présence des apprentis sur site est optimisé en fonction des différentes contraintes que le service planning doit prendre en compte.*



Avoir plus de temps pour manger le midi

Réponse : *La durée de pause est soumise à la contrainte des 35 heures.*